

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 228

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« aux professionnels de santé »

les mots :

« à la coordination du parcours de santé complexe »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.